

(N° 32.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

Proposition déposée par M. Vaucamps dans la séance  
du 24 décembre 1892.

Les soussignés ont l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat la proposition suivante :

« Une Commission de neuf membres sera formée ayant pour mission de faire un rapport sur les mesures législatives à prendre pour améliorer la situation agricole.

- » La Commission examinera notamment les points suivants :
- » 1° Modification à apporter à la loi sur les distilleries ;
- » 2° L'Etat doit-il prendre le monopole de la rectification et de la vente en gros des alcools ?
- » 3° Le nombre des débits de boissons alcooliques doit-il être limité et à quel chiffre ?
- » 4° Y a-t-il lieu, tout en maintenant les droits d'entrée sur le tabac, la bière et le sucre étrangers, de supprimer tout impôt sur la production indigène et sur la fabrication du sucre et de la bière ? »

VAUCAMPS,  
DUPONT,  
FINET,  
Comte GOBLET D'ALVIELLA,  
PÂRIS,  
ROBERT,  
SOLVAY.